

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 20 Décembre 2022

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Annie LLOPIS, Caroline PILANTHEVENIN, Céline BUCLON, Annick ARNOLD,
Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Christian BUCLON, Alain THORIN, Gilles GASPAROTTO, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLAND, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :
13/12/2022

Date d'affichage :
13/12/2022

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs :

Delphine ROBY-PASCAL donne pouvoir à Luc GUSTA
Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Olivier TISSERAND
Renée VERBO donne pouvoir à Annick ARNOLD
Gérald BONNARD donne pouvoir à Fabienne SOLER

Secrétaire de séance :

Madame Céline BUCLON

66/2022 FINANCES - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) DANS LE GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Luc GUSTA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la sécurisation des établissements scolaires est de la responsabilité de la commune, propriétaire des locaux et qu'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.) doit être mis en place dans toutes les écoles.

C'est un plan de sécurité civile mis en place dans les écoles françaises en cas d'alerte à une catastrophe comme un incendie, une inondation, un accident chimique ou un attentat dans le cadre du « Plan Vigipirate ».

Lors de la visite « consultation sûreté / PPMS » sur notre groupe scolaire effectué par la gendarmerie en novembre, la mise en place d'un système d'alerte de type « coup de poing » a été évoqué.

La société VIATECH a été sollicitée, pour réaliser un devis pour l'acquisition d'un système avec relais d'alerte visuelle et/ou sonore, sur différentes pièces du bâtiment scolaire.

Le devis de la société VIATECH s'élève à 3 790.51€ HT soit 4 548.61€ TTC

Une subvention peut être demandée à l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (F.I.P.D) et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après avoir entendu ces explications, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet d'installer un système d'alerte P.P.M.S. dans le groupe scolaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du FIPD et de la DETR pour le projet, au taux maximum.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à ce projet.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'installer un système d'alerte P.P.M.S. dans le groupe scolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du FIPD et de la DETR pour le projet, au taux maximum.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à ce projet.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Céline BUCLON



Le Maire,
Olivier TISSERAND

